

AVANCE+ EMPLOI

LE PREFINANCEMENT DU CICE

Projets accompagnés	<ul style="list-style-type: none"> • AVANCE+ EMPLOI s'adresse aux entreprises qui bénéficient du CICE. • Le CICE est une réduction d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur le revenu (IR), égale à 6% (4% pour 2013) de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC
Bénéficiaires	<p>Toutes les entreprises employant des salariés, quelle que soit leur taille et quel que soit leur secteur d'activité</p>
Modalités du financement	<p>Ligne de crédit confirmée</p>
Montant autorisé	<p>85% du CICE prévisionnel estimé pour l'année en cours, validé par l'expert-comptable, le commissaire aux comptes ou autre tiers qualifié</p>
Durée	<p>1 an maximum, renouvelable jusqu'à la mise en paiement du CICE par le service des impôts dont dépend l'entreprise, sur le compte OSEO, conformément à la cession de la créance en germe et à la domiciliation</p>
Tarification (nous consulter)	<ul style="list-style-type: none"> • Commission d'engagement calculée sur le montant de l'autorisation • Intérêts calculés sur encours à Euribor 1 mois moyen + majoration habituelle • Frais de dossier : <ul style="list-style-type: none"> • 150 € pour les autorisations > 50 000 € • 75 € pour les autorisations > 25 000 € et ≤ 50 000 € • 0 € pour les autorisations ≤ 25 000 €
Garantie	<p>Cession de la créance CICE en germe, telle que prévue par les articles L 313 23 et suivants du Code Monétaire et Financier, dûment notifiée au Service des Impôts Entreprises dont dépend le bénéficiaire.</p>